R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Vitrolles
vivre ensemble

ARRETE MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
PERMIS DE STATIONNEMENT

N° : 22-229
Date : 12 SEP. 2022

Mis en ligne le : 12 SEP. 2022

OBJET : Tournages et prises de vues publicitaires
Lieu : Stadium de Vitrolles
Date : 13 septembre 2022
N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants conférant au Maire des pouvoirs généraux en matière de Police ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté municipal numéro 02-277 du 3 septembre 2002 relatif à l'interdiction au public sur le site du Stadium, boues rouges ;
Vu l'arrêté municipal numéro 17-70 du 5 avril 2017 relatif à l'interdiction d'accès au stadium ;
Vu la délibération n° 22-90 du 31 mai 2022 relative aux tarifs publics pour l'année 2022 ;
Vu la demande de la société de production "PAF PAF" (SIRET n°88223384400027), en date du 23 août 2022, représentée par Monsieur SEBIHI Mehdi de réaliser un tournage publicitaire sur le site du STADIUM de Vitrolles, le mardi 13 septembre 2022 ;
Considérant que l'occupation du domaine public est soumise à autorisation ;
Considérant qu'il convient d'autoriser le personnel de la société "PAF PAF" à pénétrer sur le site du Stadium de Vitrolles ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

ARRETE

Article 1
La société PAF PAF (SIRET numéro 882 233 844 00027) est autorisée à réaliser un tournage et des prises de vues à caractère publicitaire sur le site du STADIUM de Vitrolles, le mardi 13 septembre 2022 de 6h et 20 heures, selon les périmètres figurant sur le plan en annexe.

Article 2
A l'exception des services de secours et des véhicules des organisateurs, l'accès au site du Stadium de Vitrolles est interdit à toute personne ne disposant pas d'autorisation administrative de la commune de Vitrolles.

Article 3
Tout véhicule contrevenant à ces dispositions sera susceptible de faire l'objet d'une verbalisation, voire d'une mise en fourrière.

Article 4
Le permissionnaire est tenu d'assurer contre tous les risques, le personnel, tous les objets leur appartenant ou appartenant à leur personnel, y compris lors du transport. Il devra, dans le cadre de son activité, être à jour de sa police d'assurance et en conformité avec la règlementation en vigueur concernant leurs activités.

Article 5
Le présent permis de stationnement est assujetti au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public pour "tournages et prise de vues à caractère publicitaire, par jour". Cette redevance est fixée à deux cents euros par jour (200 €). Elle devra être acquittée dans un délai de 30 jours à réception du titre de recouvrement de la perception.

Article 6
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 7
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice de la Culture et du Patrimoine,
- Monsieur le Directeur Animation et Evènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice de l'Economie Emploi,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Vitrolles.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

MAIRIE de VITROLLES 13127

PLAN DE MASSE

Du tournage et des prises de vues à caractère publicitaire

pour une marque célèbre de sportswear

Mardi 13 septembre 2022
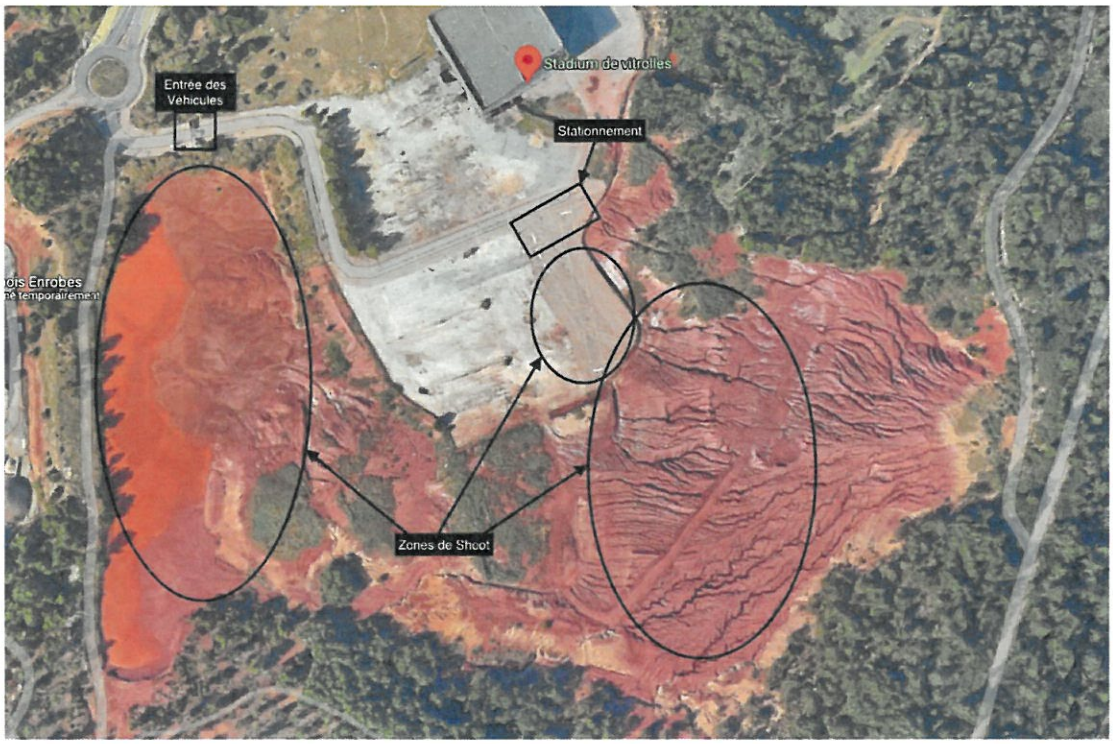
STADIUM DE VITROLLES